

lorsque les estimations ont été préparées, lorsque ce fonctionnaire a été nommé à sa charge dans le Conseil privé, les circonstances dont on a parlé n'avaient pas eu lieu. Comme l'honorable député de Bothwell le sait, nous voulons simplement exécuter les arrangements qui ont été faits, indépendamment des choses dont on se plaint. L'honorable député a eu occasion d'exprimer ses opinions de la manière la plus énergique et il devait se contenter de cela. L'arrangement en vertu duquel M. Pope a été transféré dans un autre département avec cette augmentation de salaire, vu qu'il aura des devoirs plus onéreux à remplir, a eu lieu longtemps avant les actes dont on se plaint. Je crois que l'honorable député ferait mieux de laisser l'affaire devant le pays, après l'avoir exposé avec vigueur comme il l'a fait plutôt que de prendre encore le temps de la Chambre. Il comprendra qu'il est nécessaire de se conformer aux conditions d'un arrêté du conseil en préparant les estimations. Ces estimations ont été préparées avant et non pas après les actes reprochés à M. Pope, et conséquemment cette augmentation n'est pas une récompense de ce qu'il a pu faire ou omettre de faire.

M. MILLS (Bothwell) : L'honorable ministre sait très bien que ce n'est pas le gouvernement qui augmente un salaire. Le gouvernement recommande l'augmentation et la responsabilité de l'accorder appartient à la Chambre. Je ne me plaindrais pas si un respectable fonctionnaire avait une augmentation de salaire, mais je me plains parce que le gouvernement, sachant comme tous les membres de cette Chambre que cet homme a violé la loi, vient nous demander d'augmenter ces appointements. J'avertis l'honorable ministre que lors du concours, je demanderai l'opinion de la Chambre sur la conduite de ce fonctionnaire et la proposition du gouvernement.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable député a parfaitement le droit de faire cela.

M. McMULLEN : Il est injuste de demander à l'opposition de consentir à cette augmentation parce que nous sommes profondément indignés de la manière dont cet employé —

M. MILLS (Bothwell) : Ce coquin.

M. McMULLEN, — a publié les rapports d'élections dans la *Gazette Officielle*. Nous avons exprimé notre mécontentement dans des occasions précédentes et cependant le gouvernement croit que l'opposition va consentir tranquillement à ce que le salaire de cet homme soit augmenté. Nous ne pouvons consentir à cela, et nous devons faire rejeter cette proposition, bien que l'augmentation ait été décidée avant la perpétration des actes de négligence dont M. Pope s'est rendu coupable. La raison invoquée par le gouvernement ne suffit pas pour que nous consentions à augmenter le salaire d'un homme qui a commis une injustice si criante contre les membres de l'opposition.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable député de Bothwell (M. Mills) vient de dire que, lors du concours, il se propose de demander l'opinion de la Chambre sur ce crédit, et fournir aux honorables députés une occasion de se prononcer ; ainsi donc nul est tenu de se prononcer maintenant, car il n'y a rien qui puisse empêcher l'honorable député de se prononcer plus tard.

M. McMULLEN : Nous savons que lors du concours, ces choses sont toujours précipitées, et à cette phase de la session, les députés sont anxieux de s'en aller. Je dis que c'est le temps d'enregistrer notre indignation devant la demande de gouvernement à l'effet d'augmenter le salaire de cet homme.

M. PLATT : Le ministre des finances a très bien réussi pendant cette session à faire disparaître la discussion sur divers articles, et nous allons arriver à la fin de la session, et tout le monde sera content de s'en aller, sans dire un

Sir CHARLES TUPPER

mot. Je ne blâme pas le ministre des finances de vouloir terminer la session, mais il y a des questions qui doivent être discutées, quel que soit le désir des membres de terminer. C'est une des questions que les membres de ce côté-ci de la Chambre opposent fortement. L'honorable ministre nous dit que cet homme a été changé de place parce qu'il avait fait les actes dont on s'est plaint, et l'on vient maintenant proposer de payer cet homme pour les services qu'il a rendus au parti, et c'est le temps de discuter cette proposition. Lors du concours, je profiterai de l'occasion pour enregistrer mon vote en faveur de la proposition qui sera faite par les membres de ce côté-ci. Je regrette qu'il n'y ait que les membres de ce côté-ci qui jugent à propos de parler sur cette importante question, car si on en était venu à ceci, que le pays et le parlement sont prêts à conserver, et à payer une augmentation de salaire à cet officier qui s'est rendu coupable d'une violation flagrante de la loi, qui, je pourrais dire a violé son serment d'office, et a donné à cette Chambre une lettre insolente, simplement parce qu'il a été l'instrument contre les membres de ce côté-ci de la Chambre, il est temps de parler. Cela est trop fort, et je crains pour la dignité du service civil, lorsqu'un officier qui porte le titre de greffier de la couronne en chancellerie s'est rendu coupable d'une faute aussi intolérable, et que le parlement au lieu de le censurer est appelé à augmenter son salaire, parce qu'il s'est rendu coupable de ces actes de perfidie.

M. DAVIES : Le ministre des finances semble croire que parce que le gouvernement avait décidé d'avance d'augmenter le salaire de cet homme, nous n'avons rien à dire, mais en supposant même que le gouvernement fût alors animé des meilleurs motifs, maintenant après les actions indignes dont s'est rendu coupable le greffier de la couronne en chancellerie, la Chambre devrait retirer cette proposition. On ne saurait espérer que la chose passera en silence ou sera approuvée par l'opposition, et pour ma part je profite de l'occasion pour exprimer mes regrets que le gouvernement veuille conclure un arrangement qui en premier lieu eût été correct, mais qui est devenu injuste après l'action indigne du greffier de la couronne en chancellerie lors de la publication des rapports des membres élus de ce parlement.

M. CHARLTON : Le gouvernement pense, je crois, que l'apathie qui existe dans le public est si grande qu'il est impossible de l'outrager. Les honorables messieurs ont certainement raison de supposer cela d'après le résultat des dernières élections. Mais c'est un triste commentaire de l'état de choses actuel dans notre jeune pays, que de commettre un outrage — je ne saurais employer une autre expression — de ce genre sans son approbation. Voici un officier de la Chambre qui a agi de la manière la plus injustifiable, par esprit de parti, qui a retardé de propos délibéré la publication des rapports concernant les membres de ce côté-ci de la Chambre, et le résultat de cela est qu'une foule de requêtes, qui n'eussent jamais existé sans cela, ont été faites contre les membres de ce côté-ci de la Chambre à l'effet de savoir si les rapports avaient été publiés d'après la date de leur réception. Cet individu qui a ainsi manqué à son devoir, mérite de perdre sa position. On devrait le chasser ignominieusement. Si les fonctions de chaque position doivent être remplies avec justice, nous avons le droit d'exiger qu'elles le soient, et au lieu de suivre cette politique, nous allons augmenter le salaire d'un homme qui a été l'instrument du gouvernement ; si nous améliorions sa position en augmentant son salaire au lieu de renvoyer cet employé, il n'y a pas à douter un instant de la corruption du service civil. Je regrette d'abord que le gouvernement se soit ainsi servi d'un employé, et je regrette de voir avec quelle effronterie, quelle hardiesse et quel manque de tout sentiment d'honnêteté il propose d'augmenter le salaire d'un employé tel que celui-là.

M. PATERSON (Brant) : Je crois que nous avons vu le gouvernement punir certains employés civils pour avoir